



# COMMISSION DE VALIDATION DES DONNEES POUR L'INFORMATION SPATIALISEE



## NOTE

Quel(s) outil(s) de communication pour la COVADIS ?

### 1. Objet de la note

Le bilan annuel de la Covadis présentée en séance plénière du 16 septembre 2009 fait état de l'amélioration à apporter rapidement à la visibilité des travaux de la COVADIS à l'intérieur et à l'extérieur des ministères. Cette note a pour objet de recenser les besoins de la COVADIS, de voir dans quelles mesures ils sont actuellement couverts par les solutions existantes et de proposer une infrastructure technique pouvant les satisfaire totalement.

### 2. Suivi du document

Version	Date	Auteur	Modification
1	24/09/2009	P. Werny	Initialisation
2	17/10/2009	P. Werny	Prise en compte corrections GN et JLD.
3	03/11/2009	P. Werny	Suppression des propositions immatures sur le travail collaboratif

### 3. Recueil des besoins

Une analyse des missions de la COVADIS permet d'identifier un nombre important et varié d'acteurs impliqués dans le projet :

- le secrétariat permanent de la COVADIS ;
- les deux présidents ;
- les membres du comité ;
- les services déconcentrés des deux ministères via leur ADL ;
- les directions d'administration centrale ;
- les rapporteurs, experts et participants à l'élaboration d'un standard ;
- les autres administrations de l'État ;
- les établissements publics, collectivités territoriales et autres partenaires du MAAP et du MEEDDM ;
- tout public travaillant sur un des domaines standardisés.

On peut classer les besoins de la COVADIS par ordre de priorité selon la typologie suivante :

- communiquer, diffuser l'information sur les travaux de la COVADIS et sur les standards validés ;
- recueillir et traiter les demandes de standardisation ;
- favoriser le travail collaboratif entre les membres du bureau mais également au niveau d'un groupe de travail de standardisation. Pour ce dernier type de besoin, l'analyse du secrétariat permanent n'est encore suffisamment mature pour faire l'objet de propositions à la COVADIS et/ou à la CCIG. Ce point n'est donc pas traité dans la suite du document.

### **3.1. Communication, diffusion de l'information sur les travaux de la COVADIS**

On peut distinguer trois axes principaux de communication pour la COVADIS

- communication sur son fonctionnement : document de cadrage, composition, calendrier, relevés de décision ;
- communication sur les standards validés : diffusion de l'ensemble des livrables du standard en référençant les principaux concepts sous-jacents ;
- communication sur les travaux en cours : standards en instruction mais également autres études pilotés par la COVADIS (aspect juridique des données, échelles et la précision, référentiel IGN)

La diffusion de ces informations concerne un large public (aucune restriction ne semble justifiée).

### **3.2. Traitement des demandes de standardisation**

Les demandes de standardisations sont transmises soit par les services déconcentrés via leur ADL, soit par des directions d'administration centrales (via un service technique central à qui a été déléguée la maîtrise d'ouvrage) ou éventuellement par un partenaire des deux ministères. Ces demandes peuvent avoir été formulées par courrier, messagerie ou via le géorépertoire. Elles peuvent être très précises (cas du GéoRépertoire) ou porter au contraire sur des domaines très vastes aux frontières non précisées (ex zonage et politique de la ville portée par la DGALN en mars 2009).

Il est cependant important de disposer d'un outil permettant

- de pré-instruire ces demandes de manière uniforme quelle que soit leur origine ;
- de porter à la connaissance des demandeurs habilités<sup>1</sup>, des présidents et des membres du comité les demandes déposées et la pré-instruction<sup>2</sup> qui en a été faite. Il est primordial d'apporter rapidement aux services des réponses (faisabilité et délai) aux demandes formulées ;
- de mesurer la qualité du suivi en termes de volume de demandes traitées, délai de réponses apportées par le secrétariat.

---

1 la notion d'habilitation reste à définir

2 la notion de pré-instruction fait l'objet d'un document spécifique

## 4. Analyse de l'existant, besoins couverts et non couverts

### 4.1. Communication, diffusion de l'information

[Cf bilan établi par Gilbert Nicole dans sa note interne du 09/06/2009 « Proposition de création d'un site internet pour la COVADIS ».]

Actuellement, la COVADIS communique et travaille via un espace web présent sur deux intranets, un pour chaque ministère, structuré de manière cohérente.

Le site intranet du MEEDDM (site GISEH utilisant la technologie SPIP) est hébergé par le centre serveur du Sud-Ouest. Il s'intègre au portail de l'information géographique (PIG) du MEEDDM. Il est structuré en cinq rubriques dont trois espaces collaboratifs. Il ne présente pas encore d'articles relatifs à la publication des travaux de standardisation (MAET et RPG 2008).

Nom de la rubrique	Contenu
Documents de référence de la COVADIS	Décision de création, nomination des membres, circulaire au DDEA ...
Réunions de la commission	Calendrier, ordres du jour, relevés de décision, documents présentés en plénières.
Espace Collaboratif : Comité	Documents et informations internes à la COVADIS
Espace collaboratif : Présidents et secrétariat	Documents internes au secrétariat et aux présidents (compte-rendus des réunion du bureau, ordres du jour et relevés de décision en attente de validation...)
Les espaces collaboratifs thématiques	Cette rubrique n'a pas vocation à recevoir directement des articles. Au sens SPIP il s'agit d'une simple rubrique et non d'un espace collaboratif. Ceci permet de créer des sous rubriques qui seront effectivement des espaces collaboratifs dédiés à chaque thématique traitée par la COVADIS et dans lesquels les droits d'accès pourront être différents.
<i>Thème 1</i>	Ces espaces collaboratifs sont créés et archivés en fonction des travaux de la COVADIS. Ils permettent aux rapporteurs et aux experts d'échanger entre eux, de stocker l'avancement de leurs travaux, de réagir à des documents ...

Le site intranet du MAAP, intégré dans le site intranet du Conseil des Systèmes d'Information, est structuré en trois rubriques, Il ne présente pas encore d'espace dédié à la publication des travaux de standardisation. Le site utilise la technologie SPIP.

Nom de la rubrique	Contenu
Actualités	Géorépertoire, ...
Sessions plénières de la commission	Calendrier, ordres du jour, relevés de décision, documents présentés en plénières.
Documents COVADIS de référence	Décision de création, nomination des membres, circulaire au DDEA ...

Concrètement, les rubriques communes des deux espace intranet ne sont pas parfaitement identiques dans leur contenu.

Cette situation, fruit d'un démarrage délicat, présente de multiples faiblesses :

- le travail de publication est fait deux fois par le secrétariat. Si d'autres ministères se joignent à la COVADIS, devra-t-on encore multiplier le travail de publication ?
- l'affichage d'une double publication nuit fortement à la crédibilité du caractère interministériel de la COVADIS.
- ces intranets ne peuvent être ouverts vers l'extérieur sans imposer l'utilisation d'un mot de passe (extranet).
- les travaux de la COVADIS ne sont pas référencés par les moteurs de recherche Internet : sauf à déployer des moyens extraordinaires de communication, pour lesquels la COVADIS ne dispose pas de moyens, la notoriété de la COVADIS restera limitée à l'intérieur des ministères.

Les solutions actuellement déployées ne couvrent pas les besoins fondamentaux de la COVADIS en termes de communication et diffusion des standards, et de par leur dualité nuisent à sa crédibilité.

## **4.2. Traitement des demandes de standardisation**

Parmi les trois modes de saisine de la COVADIS, courrier, courrier électronique à l'adresse [COVADIS.secretariat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:COVADIS.secretariat@developpement-durable.gouv.fr), demande au niveau du GéoRépertoire, seule cette dernière offre au secrétariat de la COVADIS, à ses présidents, au demandeur et aux ADL habilités sur le GéoRépertoire la possibilité de suivre les demandes faites. Il n'y a pas de visibilité des demandes adressées par courrier ou par courrier électronique hors du secrétariat (et même quelquefois au sein du secrétariat).

Toutefois, le GéoRépertoire qui s'appuie techniquement sur l'outil de bugtracking MANTIS, ne répond pas aux besoins de la COVADIS :

- le GéoRépertoire a pour vocation de cataloguer des couches, il est donc impossible d'y déposer une demande qui ne soit pas une couche (ex standardisation d'un domaine complet) ;
- le GéoRépertoire est l'outil de l'ADL en DDEA et en DRAAF, les notions qu'il véhicule, fortement liées à une architecture technique (GEOMAP) ne sont pas compréhensibles pour une DAC souhaitant déposer une demande ;
- les champs affichés décrivent le résultat de l'instruction et non le processus d'instruction.

## **5. Solutions envisagées**

Cette section a pour objectif de proposer des solutions simples, rapides à mettre en place et faciles à exploiter pour outiller le secrétariat de la COVADIS dans ses tâches de communication, suivi des demandes et promotion du travail collaboratif.

### **5.1. Communication, diffusion de l'information**

#### **5.1.1 Réponse fonctionnelle**

Un site web dédié, ouvert sur l'internet, unique et commun aux deux ministères semble la solution répondant aux besoins exprimés. Sa structuration reprendra celles utilisées actuellement sur les deux portails.

#### **5.1.2 Réponse technique**

Le site doit être facilement administrable par le secrétariat de la COVADIS. Une solution basée sur

SPIP, déjà pratiquée par les membres du secrétariat permanent sera retenue comme outil de gestion de contenu pour la publication WEB et permettra de récupérer facilement l'actuel contenu de l'espace COVADIS du portail de l'information géographique.

Quatre solutions d'hébergement peuvent être envisagés dans des délais courts (moins de trois mois) pour des coûts quasi nuls :

- hébergement par l'infrastructure MAAP ;
- hébergement par l'infrastructure MEEDDM ;
- hébergement par le CERTU qui dispose d'un marché avec un prestataire externe et d'un appui informatique local (agents du groupe Technologies de l'Information) ;
- hébergement par un prestataire externe : délai plus long, nécessité de passer un marché (si il n'y en a pas de disponible) et de trouver une maîtrise d'ouvrage pour le piloter.

La deux premières solutions nécessitent d'utiliser l'architecture en place avec ses contraintes (en particulier sa charte graphique) mais permettraient de bénéficier d'un nom de domaine en *.gouv.fr* ; la troisième plus souple au niveau de la charte graphique devra toutefois faire apparaître le logo du CERTU (discrètement) et ne permet pas d'utiliser l'extension *.gouv.fr* ; la quatrième offre plus de liberté mais nécessite de disposer des ressources adéquates.

Une décision doit être prise très rapidement par la CCIG et la COVADIS pour être opérationnelle dans trois mois.

## **5.2. Traitement des demandes de standardisation**

A l'instar du Géorépertoire, un outil de bugtracking semble une bonne réponse à la gestion et à la suivi des demandes. Simple à utiliser, à paramétrer et à mettre en place (plateforme Apache / PHP / MySql), le bugtracker MANTIS ([www.mantisbt.org](http://www.mantisbt.org)) apparaît comme l'outil à retenir. Une visibilité de type intranet semble suffisante. Les solutions d'hébergement possibles sont

- un hébergement à portée intranet par le MAAP (appui du DIG) ce qui permettrait de reprendre les authentifications (à confirmer par le DIG) déjà utilisées sur le Géorépertoire ;
- un hébergement à portée internet par le CERTU (appui d'agents du groupe Technologies de l'Information du CERTU) ;

Une dizaine de jours est nécessaire au paramétrage et au déploiement du produit.

## **6. Conclusion**

**Le secrétariat permanent propose que, le 20 janvier 2010 :**

**1) La COVADIS valide le principe de création d'un site Internet dédié à la COVADIS et demande à la CCIG d'une part, de choisir une solution d'hébergement (parmi les 4 proposées ou autres) et, d'autre part, de déployer les moyens financiers et humains pour mettre en œuvre la solution retenue,**

**2) La COVADIS valide le principe de création d'un outil de traitement des demandes de standardisation et demande à la CCIG d'une part, de choisir une solution d'hébergement (parmi les 2 proposées ou autres) et, d'autre part, de déployer les moyens financiers et humains pour mettre en œuvre la solution retenue,**

**en vu d'un choix en CCIG sur ces deux sujets.**